

**PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE**

Fiche Action

**Fuite de gaz**



**Phase I : Mobilisation et Organisation**

**Tableau de mobilisation**

Personne à contacter	Numéro de téléphone	Rôle dans la cellule	Alerté OUI / NON ?
		DOS	
		RAC	
		Directeur de la cellule Technique	
		Directrice de la cellule Soutien à la population	
		Directeur de la cellule Sécurité	
		Directeur de la cellule Logistique	

**Astreintes**

Voirie :

Espaces verts :

Bât/chauffage :

Informatique :

## Phase II : Les actions à mener

L'action communale Décider et Planifier	
Définir les objectifs	Organiser l'action
Procédure de gaz classique (PGC)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Consiste en l'envoi sur place d'un engin d'intervention d'un officier et d'un technicien d'urgence Vialis Gaz</li> <li>- Après reconnaissance, en fonction des constatations et éléments recueillis, le chef de colonne en lien avec Vialis classe l'intervention en PGC, risque maîtrisé ou Procédure de Gaz Renforcé (PGR)</li> </ul>
<b>Procédure de gaz renforcé (PGR)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Etablissement d'une zone d'exclusion d'au moins 50 mètres à mettre en place par les forces de sécurité (PN, PM) et les pompiers et autres services intervenants (Vialis...);</li> <li>- A l'intérieur de ce périmètre, sur décision du commandant des opérations de secours (COS), évacuation des populations (résidents, commerces, établissement industriels et commerciaux etc...)</li> <li>- Fiche réflexe applicable dans le dossier directeur de permanence jointe en annexe. <b>Présence obligatoire du maire ou de l' élu de permanence sur place.</b></li> </ul>
Si la situation l'exige, notamment pour l'hébergement des personnes évacuées et en cas de sinistre (incendie, explosion etc...):  <b><u>Déclenchement du PCS</u></b>	<p><b><u>Sur décision du maire, le PCS est déclenché ;</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le DOS informe la Préfecture du déclenchement du PCS et de l'activation de la CCC.</li> </ul>
Mise en place de la Cellule Communale de Crise	<p><b><u>Assistants de la Direction des Actions Communales secondés par la cellule logistique</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Plans et directives d'installation dans la partie II du PCS en place dans l'armoire de stockage de la salle Hansi.</li> <li>- Mise en place d'une main courante (modèle en annexe)</li> </ul> <p><b><u>DOS et RAC</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Définir les cellules à mettre en place</li> </ul>
Diffusion de consignes vers la population	<p><b><u>Direction de la communication</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réseaux sociaux, panneaux d'information, presse voir fiche alerte partie II)</li> </ul> <p><b><u>Cellule sécurité</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Diffusion de l'information par les EMA (public adress) ;</li> <li>- Avec renfort éventuel de la RCSC.</li> </ul>
Sécurisation de la ou des zone(s) touchée(s) par le risque industriel	<p><b><u>Cellule Sécurité</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Balisage par la police municipale en lien avec les autres forces ;</li> <li>- Interdiction d'accès au public dans ces zones (gestion des curieux) ;</li> <li>- Fermeture des routes permettant l'accès aux zones sinistrées.</li> </ul>
Evacuation des populations à risques	<p><b><u>Cellule sécurité</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- En relation avec les autres forces de sécurité et de secours ;</li> </ul> <p><b><u>Cellule technique</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise à disposition des moyens nécessaires (bus trace etc...)</li> </ul>
Ouverture des lieux de regroupement et accueil des sinistrés vers des bâtiments sécurisés et en dehors des zones touchées	<p><b><u>Cellule service à la population</u></b> (voir tableau partie II du PCS et cartographie)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place du ravitaillement pour les sinistrés ;</li> <li>- Renfort des associations et de la RCSC (si besoin).</li> </ul>

Chapelle Ardente	<p><b>Cellule d'assistance à la population :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en place <u>si besoin</u> d'une chapelle ardente :</li> <li>- Choisir le lieu le plus approprié en fonction du secteur et du nombre de victimes ;</li> <li>- Réquisition à une(des) entreprise(s) de pompes funèbres.</li> </ul> <p><b>Cellule sécurité :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- En relation avec les autres forces de sécurité, assurer le bon ordre</li> </ul>
Maintenir l'information	<p><b>Direction de la communication</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Via les réseaux sociaux, la presse, la radio etc...</li> <li>- Gestion des sollicitations médiatiques</li> </ul>

### Phase III : le retour à la normale

GESTION POST CRISE	
Définir les objectifs	Organiser l'action
Informers la population des risques après un événement lié au gaz (fuite ou explosion)	<p><b>Direction de la communication</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Via les réseaux sociaux, la presse,</li> </ul> <p><b>Cellule sécurité</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- EMA, RCSC (si besoin)</li> </ul> <p><b>Responsables des lieux de rassemblements</b> et d'hébergements d'urgence</p>
Informers la population du retour à la normale	<p><b>Direction de la communication</b> via les réseaux sociaux, la presse,</p> <p><b>Cellule sécurité</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Responsables des lieux de rassemblements et d'hébergements d'urgence</li> </ul>
Relogement des sinistrés	<p><b>Cellule d'assistance à la population :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Assurer le retour des sinistrés regroupés dans les points d'accueil dans leurs logements</li> <li>- Assurer si besoin le relogement transitoire</li> </ul> <p>Prendre contact avec les bailleurs sociaux pour évaluer la situation et estimer leur possibilité de soutien</p>
Soutien matériel à la population	<p><b>Cellule logistique :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en place si possible un soutien matériel (dépôt de bennes pour les déchets, soutien des services municipaux pour la remise en état et évacuation des gravats vers les centres de recyclage</li> <li>-</li> </ul>
Soutien administratif aux sinistrés	<p><b>Cellule logistique :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en place un soutien juridique pour les personnes sinistrées (appui de leurs demandes de reconnaissance du sinistre, soutien administratif, (...))</li> </ul>
<b>Désactivation de la Cellule Communale de Crise</b>	<p>Le <b>DOS décide de la désactivation de la CC.</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Il en informe la préfecture</li> </ul>